

Chariots  
automoteurs



Gerbeurs



Nacelles



Engins  
de chantier



Travail  
en hauteur



Ponts  
roulants



S.S.T.



**Habilitation  
électrique**



A.I.P.R.



Lutte contre  
l'incendie



Gestes  
et postures



Gestion des stocks  
informatisée



CAP Opérateur  
Logistique  
en alternance



Titres  
professionnels

## LA RÉGLEMENTATION

**L'Article R4544-9 du Code du travail:** les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

**L'Article R4544-10 du Code du travail:** un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

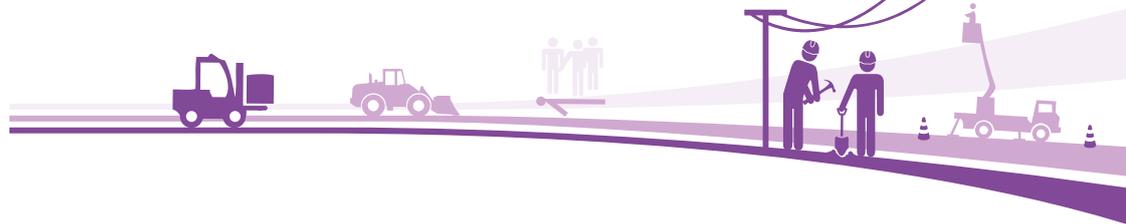
**L'Article R4544-11 du Code du travail:** tout travailleur qui effectue des travaux sous tension est titulaire d'une habilitation spécifique délivrée par l'employeur après l'obtention d'un document délivré par un organisme de formation agréé attestant qu'il a acquis les connaissances et les compétences nécessaires. Cette habilitation spécifique est délivrée, maintenue ou renouvelée selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R4544-3.



- ➔ Chargé de consignation : **BC**
- ➔ Chargé de travaux : **B2(V)**
- ➔ Chargé d'intervention générale : **BR**
- ➔ Chargé d'intervention élémentaire : **BS**
- ➔ Chargé d'opérations spécifiques : **BE**
- ➔ Chargé de chantier : **B0, H0**
- ➔ Exécutant d'opérations d'ordre électrique habilité : **B1(V)**
- ➔ Exécutant d'opérations d'ordre non électrique : **B0**



### SIÈGE SOCIAL



Chariots  
automoteurs



Gerbeurs



Nacelles



Engins  
de chantier



Travail  
en hauteur



Ponts  
roulants



S.S.T.



**Habilitation  
électrique**



A.I.P.R.



Lutte contre  
l'incendie



Gestes  
et postures



Gestion des stocks  
informatisée



CAP Opérateur  
Logistique  
en alternance



Titres  
professionnels

www.procarist.com



Scannez-moi

## SIÈGE SOCIAL

P.A. Béthunes  
37, avenue des Béthunes  
95310 Saint-Ouen-l'Aumône  
Tél. : 01 30 37 02 52  
contact@procarist.com

## Habilitation électrique

**Nombre  
de participants**  
Par groupe  
de **10 personnes**

**Lieu de formation**  
En inter-entreprise  
dans nos locaux ou en  
intra-entreprise.

**Tarif et durée  
de la formation**  
2 jours de formation  
en initiale.  
2 jours en recyclage.  
Prix disponibles sur le  
site [www.procarist.com](http://www.procarist.com)

**Validité**  
3 ans

**Prérequis**  
Voir selon l'habilitation  
électrique.



### Public

Toute personne devant effectuer des interventions d'ordre électrique ou non électrique.



### Objectifs

Connaître le risque électrique et savoir s'en protéger; être capable d'effectuer des travaux, interventions et consignations suivant une certaine méthodologie et/ou être capables d'exécuter en sécurité des opérations d'ordre non électrique au voisinage de pièces nues sous tension, dans le respect de la publication UTE C18-510.



### Méthodes mobilisées

- Mise en situation réelle de travail dans l'environnement professionnel du stagiaire.
- Vidéo.
- Supports interactifs.
- Locaux conformes et adaptés en matière d'accessibilité.

## PROGRAMME DE FORMATION

### Sécurité • Réglementation • Technologie

#### Théorie

- La norme NF C 18-510 énonce les prescriptions à appliquer en matière de prévention du risque électrique nécessaires à cette formation. Cette formation doit être adaptée aux:
  - particularités des installations (complexité, variabilité),
  - compétences initiales et attributions futures du travailleur à habiller.
- Le contenu doit tenir compte des niveaux des stagiaires et des objectifs de l'entreprise, après avis des personnes compétentes et notamment:
  - du formateur après visite des installations en cas de formation intra-entreprise,
  - des membres du CSE ou, à défaut, des délégués du personnel (DP)

#### Pratique

- La formation doit obligatoirement comprendre une partie pratique. Celle-ci doit, de préférence, être réalisé dans l'environnement habituel de l'apprenant ou, à défaut, dans un environnement de travail aussi proche du réel. Elle a pour objectif:
  - la mise en pratique des connaissances théoriques acquises,
  - La maîtrise des particularités des installations et du matériel utilisé,
  - L'évaluation de l'attitude du stagiaire.

